

DEPARTEMENT DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

D1'-250226

COMMUNE DE GER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

**Date de convocation** : 16 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PATAcq

**Présents** : Jean-Michel PATAcq Président - Patricia HANGAR - Pierre GRIMAUD - Bernard POUBLAN - Chantal DE SANTOS - Valérie GRIMAUD - Guy DUFAUR-DESSUS formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Evelyne PONNEAU - Mylène FONTANIVE - Christine TINTET - Geneviève TOUZET - Christiane CLAVE - Christel LABADIE

Nombre de membres en exercice : 13 – Présents : 8

Qui ont pris part à la délibération : 8

**D1'-250226 - Vote du compte financier unique (CFU) – année 2025  
Et affectation du résultat**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour l'ensemble des budgets ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Ger ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Président donne lecture des résultats du Compte Financier Unique 2025 dont les recettes et dépenses sont arrêtées comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES :

011- Charges à caractère général ..... 12 798,07€  
012- Charges de personnel et frais assimilés ..... 466,19€

Total : 13 264,26€

RECETTES :

70- Produits des services, domaine et vente..... 346,65€  
74- Dotations, subventions et participations ..... 13 000,00€  
75- Autres produits de gestion courante..... 1275,00€

Total : 14 621,65€

022- Excédent de fonctionnement reporté en 2025 ..... 6 446,74€

Section d'investissement :

DEPENSES :

27- Autres immobilisations financières ..... 0€  
Total : 0€

RECETTES :

27- Autres immobilisations financières ..... 0€  
Total : 0€

Résultat de clôture de l'exercice du compte administratif

Solde d'investissement 2025	0,00€
Excédent de fonctionnement 2025	1 357,39€
Résultat global de l'exercice 2025	1 357,39€

Vu les résultats 2025

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS :

Art. 1 - approuvent le Compte Financier Unique 2025 avec les résultats suivants :  
001 - Solde d'investissement : 00,00€  
002 - Excédent de fonctionnement : 7 804,13€

Art. 2 – précisent que ce résultat sera reporté au chapitre 022 du budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Michel PATACQ



Acte rendu exécutoire  
après envoi en Préfecture  
le : **26 FEV. 2026**  
et notification du :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.